

- Veiller à la valorisation des femmes dans les événements communaux et intercommunautaires.
- Soutien aux projets visant à briser l'isolement et à favoriser l'intégration des femmes âgées, des lesbiennes, des femmes issues de l'immigration et des femmes en situation de handicap.
- Diversification des offres de logement.
- Prise en compte des besoins des femmes dans l'aménagement de la ville.
- Féminisation des noms de rues.



■ **Des plans de formation et des campagnes de sensibilisation décernées financées sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des droits femmes/hommes.**

- Formations continues des agents municipaux sur l'égalité (agent·e·s d'accueil, médiathèque, animateurs·trices) ainsi que de la police municipale pour une meilleure écoute des femmes victimes de violence.
- Campagnes de prévention sur les violences faites aux femmes. Réactions immédiates devant les agressions sexistes et les féminicides auprès des services de police et de la justice.
- Renforcer l'accompagnement à la parentalité et l'implantation ou le développement des associations d'éducation à la sexualité (planning familial, etc.).

Suivez-nous, contactez-nous :



collectif.droitsdesfemmes66@gmail.com



COLLECTIF DROITS DES FEMMES 66

Manifeste « Pour des communes féministes »

Préambule

Le **Collectif Droits des Femmes 66**, composé de représentant·e·s d'associations (APEX, ASTI, ATTAC, Femmes Solidaires, IDEM Genre, LDH, Centre LGBT+66, MRAP, MFPPF), d'organisations politiques (Les écologistes, LFI, NPA, PCF) et de syndicats (CGT, CNT, FSU, Solidaires).

- **rappelant** que l'égalité de droits femmes / hommes est un droit fondamental inscrit dans la *Constitution* depuis 1946, reconnu dans la *Déclaration Universelle des droits de l'Homme* et dans la *Charte de droits fondamentaux* de l'Union européenne ;
- **considérant** que les collectivités locales jouent et doivent jouer un rôle crucial pour les habitant·e·s et les citoyen·ne·s dans la mise en œuvre de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, dans tous les domaines qui relèvent de leur responsabilité ;
- **soulignant** qu'une participation et une représentation équilibrées des femmes et des hommes dans la prise de décision et aux postes exécutifs est capitale pour la démocratie ;
- **déplorant** le décalage persistant entre le droit et son application réelle et effective ;
- **souhaitant** que le prochain mandat municipal soit une opportunité pour mettre en œuvre de façon effective des politiques féministes ;

a rédigé ces Propositions pour des communes féministes et invite toutes les candidates et tous les candidats aux élections municipales 2026 à signer ce manifeste et à s'engager à sa mise en œuvre.

Principes

Nous, signataires de ces *Propositions pour des communes féministes*, reconnaissons dans ce qui suit les principes fondamentaux de nos actions et nous engageons à prendre les mesures spécifiques ici détaillées pour une égalité femmes / hommes réelle à l'échelle de la commune :

- **L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un droit fondamental.** Ce droit doit être mis en œuvre par les exécutifs locaux, ce qui inclut leur obligation d'éliminer toutes formes de discrimination. Pour ceci, nous nous engageons à :
 - Pour les communes les plus peuplées, créer le poste d'*Adjoint-e délégué-e aux droits des femmes* avec un budget dédié.
 - Mettre en place le *gender budgeting* (budget sensible au genre), un mécanisme d'analyse des budgets et de dépenses publiques sous l'angle de l'égalité de droits femmes / hommes, dans le but de s'assurer que les besoins économiques de toute la population (femmes et hommes, filles et garçons) sont bien pris en compte.
 - Favoriser les liens avec les associations et entreprises qui veillent à la parité dans leurs Conseils d'Administrations ou Bureaux.
 - Combattre les discriminations en luttant contre les stéréotypes sexistes de manière transversale dans tous les services, notamment sport, jeunesse, petite enfance, etc.
 - Renforcer l'accès des femmes au travail et inclure les familles monoparentales et homoparentales dans tous les aspects de la vie de la commune.
 - Développer les lieux d'accueil sécurisés pour les femmes victimes de violences et les femmes en situation de vulnérabilité.
 - Utiliser un langage et un graphisme non-sexiste dans la communication et les documents officiels.
 - Interdire fermement les publicités sexistes ou dénigrantes sur l'espace public.



- **La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique.** L'égalité des droits femmes / hommes requiert que les autorités locales prennent toutes les mesures et adoptent toutes les stratégies appropriées pour promouvoir une représentation et une participation équilibrées des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la prise de décision. Pour ceci, les Conseils Municipaux des communes des Pyrénées-Orientales doivent :
 - Établir la parité comme principe incontournable de composition des exécutifs municipaux et intercommunaux. Une parité qui doit être présente à tous les niveaux de hiérarchie.
 - Veiller à atteindre la parité entre femmes et hommes dans l'ensemble des postes électifs administratifs et des organismes dans lesquels la ville est représentée (parité dans les présidences et vice-présidences).
 - Créer un système de remboursement des frais de garde et d'assistance à personnes dépendantes, pour l'exercice du mandat.
 - Adapter les horaires de réunions des conseils et des commissions ainsi que réglementer leur durée.



- **Intégrer la perspective du genre dans toutes les activités et services des communes est nécessaire pour faire avancer l'égalité de droits des femmes et des hommes.** Voici quelques mesures à développer :
 - Adapter l'éclairage public, pour des raisons de sécurité.
 - Mettre en place un arrêt de bus à la demande des femmes, à Perpignan et vers les agglomérations proches, après 20h.
 - Adapter le mobilier urbain (toilettes publiques gratuites, bancs, etc.).
 - Dans les communes les plus peuplées, création de conseils consultatifs « Femmes et vie locale » (habitantes par quartier tirées au sort et représentantes associatives).
 - Augmenter les places en crèches publiques en adaptant les tarifs et l'amplitude des horaires d'accueil.